

Commune de DOMAGNÉ - CHAUMERÉ

PROCES-VERBAL
Conseil Municipal du 9 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 9 février à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard RENO, Maire.

Étaient présents (14) :

Bernard RENO, Joseph BOUVIER, Michel JEULAND, Annette COUDRAY, Roland GAUTIER, Danielle MÉNARD, Jean-Yves ESNAULT, Eric PIROT, Yvette SOUVESTRE, Annie MARQUET, Éric BRUNCHER, Delphine DESILLE, Magali BUDOR, Aurélie MUSUMECI.

Étaient excusés (4) :

Joël AKA donne pouvoir à M. Jean Yves ESNAULT
Gilles THOMAS donne pouvoir à M. Michel JEULAND
Céline ECHAROUX donne pouvoir à Mme Yvette SOUVESTRE
Chantal YVENOU donne pouvoir à Mme Aurélie MUSUMECI

Secrétaire de séance :

Mme Magali BUDOR a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le maire procède à l'appel des conseillers présents.

Monsieur le maire sollicite les conseillers pour l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

ORDRE DU JOUR

26001 – SMICTOM – convention relative à la mise en place du compostage partagé sur la commune de Domagné

26002 - Personnel – Création et suppression d'un emploi permanent au service restauration scolaire suite à avancement de grade

DEL26001 – SMICTOM – convention relative à la mise en place du compostage partagé sur la commune de Domagné

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (dite loi AGEC), rendant obligatoire le tri à la source des biodéchets à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu les compétences exercées par le SMICTOM Sud-Est 35 en matière de collecte et de prévention des déchets ménagers et assimilés ;

Vu le projet de convention relative à la mise en place du compostage partagé sur la commune de Domagné, proposé par le SMICTOM Sud-Est 35, définissant les modalités d'implantation, de fonctionnement, de suivi et les engagements respectifs des parties ;

Considérant que le développement du compostage partagé permet de réduire la quantité de biodéchets collectés avec les ordures ménagères, de répondre aux obligations réglementaires et de favoriser des pratiques vertueuses en matière de gestion des déchets ;

Considérant que le SMICTOM Sud-Est 35 met à disposition de la commune, à titre gratuit, les équipements nécessaires (composteurs, matériel, signalétique) et assure l'animation, la formation et le suivi des sites de compostage partagé ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Domagné de soutenir et d'accompagner la mise en place de sites de compostage partagé, notamment en centre-bourg, au bénéfice des habitants ne disposant pas de jardin ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **APPROUVE** la convention relative à la mise en place du compostage partagé entre la commune de Domagné et le SMICTOM Sud-Est 35
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette action seront inscrits au budget communal, le cas échéant.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

DEL26002 - Personnel – Création et suppression d'un emploi permanent au service restauration scolaire suite à avancement de grade

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération DEL 21129 du 22 novembre 2021 créant le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet soit 29/35^{ème},

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

**Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Par un vote à mains levées,
A l'unanimité des membres présents,**

- **DECIDE :**
 - o la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps non complet de 29/35^{ème}
 - o la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 29/35^{ème}
- **MODIFIE** le tableau des effectifs avec effet au 15 février 2026
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget

Informations :

Personnel communal

Police pluricommunale :

Pour mémoire, lors de sa séance du 3 novembre 2025, le conseil municipal a approuvé la mise à disposition réciproque des équipements ainsi que du chef de la police municipale de Châteaubourg, et de l'agent de surveillance de la voie publique et des équipements des communes de Domagné, Louvigné-de-Bais, Saint-Didier et Saint-Jean-sur-Vilaine.

Cette démarche de police pluricommunale a débuté le 12 janvier pour une période expérimentale de six mois.

Services techniques :

Depuis plusieurs mois, des tensions ont été observées au sein des services techniques. Malgré les démarches engagées pour favoriser le dialogue et organiser des temps d'échange, les difficultés persistent.

Face à cette situation, les élus ont décidé de recourir à un audit externe afin de rencontrer individuellement chaque agent, d'identifier les sources de ces tensions et de dégager collectivement des pistes d'amélioration pour rétablir un climat de travail apaisé.

Culture

La navette Arléane est un dispositif de circulation de livres et de revues entre les 35 bibliothèques du territoire de Vitré Communauté. Le marché de prestations correspondant a été confié à La Poste.

D'un montant annuel de 60 000 €, ce service sera financé à hauteur de 50 % par la communauté d'agglomération, le solde étant réparti entre les bibliothèques au prorata du nombre d'habitants de chaque commune. Pour Domagné, la participation est estimée à 882 € par an.

Micro-crèche

Pour mémoire, la commune de Domagné a conclu le 15 juin 2023 avec l'ADMR de Châteaubourg un marché de prestations de services portant sur la mise à disposition d'un bâtiment clos et couvert destiné à l'exploitation d'une micro-crèche de 12 places, ainsi que sur la réservation de 8 berceaux au bénéfice de la commune de Domagné.

Le montant annuel de ce marché s'élève à 31 840 € TTC, correspondant à un coût annuel par berceau de 3 980 €.

Lors d'une réunion de suivi, l'ADMR a informé la commune de l'évolution récente du cadre réglementaire applicable aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), entraînant une augmentation des charges prévisionnelles annuelles de la structure estimée à +10,5 %.

Par ailleurs, la répartition actuelle des 12 places de la micro-crèche est la suivante :

- 8 places réservées par la commune de Domagné ;
- 1 place réservée par la commune de Cornillé ;
- 1 place réservée par l'entreprise SCAR, laquelle, faute de salarié intéressé, envisage de mettre fin à la convention à compter de l'année 2026 ;

les autres places ne font l'objet d'aucune réservation, malgré les démarches engagées par l'ADMR auprès des entreprises et collectivités.

A noter toutefois que 11 des 12 places de la micro-crèche sont actuellement occupées par des familles domiciliées à Domagné.

Dans ce contexte, il a été décidé de conclure un avenant au marché afin de :

- Réserver trois berceaux supplémentaires au bénéfice de la commune de Domagné, permettant ainsi de répondre à la demande des familles tout en assurant à la structure l'accès aux aides financières de la Caisse d'allocations familiales pour ces berceaux ;
- Augmenter la participation financière annuelle de la commune de Domagné de 5 000 €.

Travaux et acquisitions en cours :

- Halle des sports :

La pose du parquet de la salle de danse a démarré ce jour. Le maître d'œuvre a informé la maîtrise d'ouvrage du retard de livraison des tatamis.

Son inauguration est envisagée fin mai 2026, selon la disponibilité des financeurs.

- **Ecole la Glycine – travaux de rénovation énergétique**

La deuxième phase des travaux de l'école devrait s'achever pendant les vacances scolaires de printemps.

Elle sera suivie par les travaux de rénovation énergétique du restaurant scolaire, qui débiteront le mardi 7 avril pour une durée prévisionnelle de quatre semaines. Cette intervention entraînera une réorganisation temporaire du service de restauration, lequel sera assuré soit dans la cantine annexe de l'école Saint-Vincent-de-Paul, soit dans la salle située à l'étage du complexe sportif.

Par ailleurs, les travaux de remplacement des menuiseries extérieures du restaurant scolaire, initialement programmés durant les vacances d'avril, sont reportés aux vacances d'été 2026.

- **Futur préau entre les terrains de football**

Le charpentier devrait démarrer sa prestation fin février 2026.

- **Appartement 1 bis rue de la Valette**

Les travaux touchent à leur fin. Il convient désormais d'engager la recherche d'un locataire, en donnant la priorité à un jeune actif, public identifié comme particulièrement adapté à ce type de logement.

- **Manoir**

La couverture du four doit être posée en février 2026.

- **Esplanade de la mairie**

Les travaux qui visent à créer un véritable lieu de vie intergénérationnelle sont en cours : le kiosque devrait installer fin février / début mars.

- **Atelier technique**

Les travaux ont tardé à démarrer, du fait du déplacement des compteurs eau et électricité, en dehors de l'emprise de la future extension.

- **Réseau assainissement**

Des travaux de rénovation du réseau d'eaux usées des rues Chateaubriand et Vialerie seront réalisés avant l'été, sous la maîtrise d'ouvrage de Vitré Communauté.

Les riverains seront prochainement informés des modalités de circulation qui seront mises en place pendant la durée du chantier.

Délégations du Maire

Conformément à la délibération n°21-081 du 5 juillet 2021, le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations au cours de la période du 15 décembre 2025 au 8 février 2026.

Questions diverses :

- **Jurés d'assises**

Il est procédé au tirage au sort des jurés d'assises sur la liste des électeurs inscrits. Il est demandé de désigner le triple du nombre de jurés requis, soit $3 \times 2 = 6$ jurés d'assises.

- **Boulangerie**

Suite à l'annonce de la liquidation judiciaire de la boulangerie, M. le maire a pris contact avec les locataires, le propriétaire et le liquidateur judiciaire.

- **Pôle santé**

La mairie est en négociation avec un nouveau professionnel en vue de l'installation d'un orthoptiste.

- **Salle multifonctions – club house**

Un règlement intérieur est actuellement en cours d'élaboration en concertation avec l'association sportive de football.

Par ailleurs, il convient de mettre en place un règlement d'utilisation des salles et, plus largement, du site, qui s'appliquera à l'ensemble des associations utilisatrices

- Seniors

Face au succès rencontré par les séances de gymnastique adaptée aux seniors, organisées par le CCAS en partenariat avec la CLIC de Vitré Communauté, le CCAS a décidé de reconduire la convention avec l'animateur.

Cette activité est désormais proposée directement par le CCAS de Domagné et financée par la participation des 18 personnes inscrites.

- Compte Administratif 2025 et Budget Prévisionnel 2026

Il sera établi et voté par la nouvelle équipe municipale.

- Dates à retenir

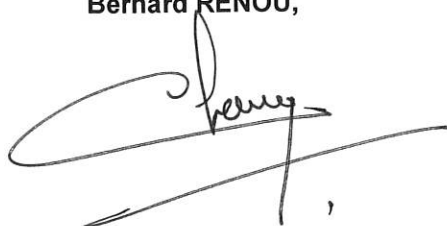
Prochain conseil municipal – lundi 9 mars 2026 – 19h00

Elections municipales – dimanche 15 mars 2026 de 8h00 à 18h00

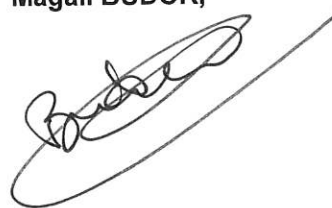
Election du maire – samedi 21 mars 2026

Fin de la séance à 21h45

**Le Maire,
Bernard RENOU,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Renou', written over a horizontal line.

**La secrétaire de séance,
Magali BUDOR,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Magali Budor', written over a horizontal line.